

le gîte ty néo

M LE SAUZE Didier
M LAFOND Jean François
KERDENOT 56550 LOCOAL MENDON
06 75 02 67 77 OU 06 88 33 00 64

FICHE DESCRIPTIVE : TY NÉO

Adresse : 56550 LOCOAL MENDON lieu dit : KERDENOT

Descriptif du gîte : Capacité : 4 personnes. 2 chambres indépendantes à l'étage
superficie total 100 m²
Animaux: non acceptés gîte non fumeur exposition sud ouest

Dans le Morbihan Bretagne sud à 15 minutes des plages ,maison de caractere en pierre avec cheminée sur un terrain de 1800m²

Salon, cuisine équipée, 2 chambres (1 lit 160/200 , 1 lit 90/200) 2 salles de bains wc , chauffage électrique cheminée avec insert, terrasse privative, jardin , lits faits à l'arrivée ,wifi gratuit .

Equipement : TV/DVD, lave linge, micro-onde, frigo/congelateur, four, lave vaisselle, cafetière, grille pain, bouilloire , cheminée, lits faits à votre arrivée, salon de jardin, barbecue parking, internet wifi illimité .

Plan d'accès : Coordonnée GPS **W 47°4220.7"N 3°04'34.7"W**
Axe VANNES -LORIENT SORTIE 36 LOCOAL MENDON
A droite au stop et prendre à gauche la direction Moulin de Cochelin
(crêperie des 2 provinces) à 700 metre prendre direction LAPAUL au milieu du hameau prendre à gauche le Moulin de Cochelin
après le moulin à 200m prendre à gauche direction KERDENOT , prendre à droite dans la cour la 2 maison le gîte ty néo est inscrit sur la porte.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 3 PAGES

1-Arrivée/Départ : Les horaires sont indiqués sur le contrat. Si vous souhaitez arriver plus tôt, nous ferons le maximum pour vous satisfaire, mais vous devez nous contacter afin de vérifier si l'hébergement peut être prêt aux horaires souhaités. De même, pour le départ, une confirmation est toujours nécessaire.

2-Acueil : A votre arrivée , adressez vous à notre domicile à kerdenot , la maison est à coté du gîte ty néo . Nous vous présenterons votre hébergement et vous indiquerons les conseils indispensables à la bonne marche de la maison.

3-Durée du séjour : Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucun cas se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux, à l'issue de son séjour .

4-confirmation de réservation : La réservation devient effective après avoir fait parvenir au propriétaire un exemplaire du contrat dûment rempli et signé ainsi qu'un acompte de 25% du montant total du contrat, dans un délai maximum de 7 jours après réception. Un Email de confirmation vous sera envoyé par retour.

5-Annulation/Désistement par le client : Il est convenu qu'en cas de désistement :
-à plus de 15 jours avant la prise d'effet de la location, le locataire perd l'acompte versé.
-à moins de 15 jours avant la prise d'effet de la location, le locataire versera le solde du loyer, à titre de clause pénale
Les sommes engagées étant dues, en cas d'annulation ou d'interruption du séjour, nous vous conseillons vivement de prendre une assurance "spéciale vacances ".

6-Annulation par le propriétaire : Si le propriétaire devait annuler le séjour, il doit informer le client le plus rapidement possible et le rembourser intégralement des sommes engagées, ainsi que de le rediriger, dans la mesure du possible, vers d'autres hébergements disponibles.

7-Règlement du solde : Le solde du prix de la location est à envoyer 15 jours avant le début du séjour. Il ne sera pas encaissé avant votre arrivée.

8-Dépôt de garantie/Caution : Nous demandons une caution de 300 Euros à régler dès votre arrivée par chèque si possible. Elle est destinée à couvrir les dommages éventuels au sein de l'hébergement et sera restitué après votre départ, (la semaine qui suit votre séjour) après vérification des lieux. Déduction faite des éventuelles détériorations ou du coût de la remise en état des lieux .
Si vous constatez un problème technique durant votre séjour, il est nécessaire de prévenir les propriétaires le plus rapidement possible sans chercher à intervenir par vous-mêmes. Votre responsabilité pourrait être engagée.

9-Taxe de séjour : Vous n'avez pas à vous acquitter d'une taxe de séjour dans notre hébergement.

10-Capacité : Si le nombre de vacanciers dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Ce refus ne peut être considéré comme une rupture ou une modification du contrat, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne pourra être envisagé.

11-Utilisation des lieux : Vous devrez assurer le caractère paisible du gîte et en faire usage conformément à la destination des lieux. Nous vous demandons une attention particulière en ce qui concerne l'usage de la cheminée (insert) et du feu que vous pourrez y faire.

12-Assurance Responsabilité du Locataire : (code civil art. 1732-1733-1735) : Votre hébergement est assuré en cas d'incendie, dégâts de seaux, bris de glace, mais vos biens ne sont pas couverts par notre assurance . Une assurance dite (villégiature) vous est nécessaire. Informez-vous auprès de votre compagnie d'assurance qui généralement, par une extension de votre contrat, vous assurera sur cette période de location.

Dans le cas contraire, merci de faire le nécessaire pour y remédier.

Le propriétaire ne répond de la garde d'aucun objet personnel laissé par les locataires, présents sur les lieux ou non.

13- Animaux : La présence des animaux est refusé. Toutefois elle peut être tolérée moyennant autorisation exceptionnelle du propriétaire. Cet accord devra être négocié avant signature du contrat. Il pourra alors être demandé une caution de 80 euros par animal. Attention : les chiens d'attaque, de garde et de défense ne seront pas admis. Toute présence d'animal n'ayant pas fait l'objet d'un accord préalable, ne pourra être accepté dans le gîte. Dans tous les cas, l'animal n'aura pas accès aux chambres et le jardin devra être nettoyé tous les jours.

14-Charges :

* Charges incluses dans le prix de la location : Eau,électricité(8 kw/jour),internet par wifi.

Les draps, les torchons,essui mains,les produits d'entretien .

* Charges non incluses dans le prix de la location : Le chauffage à régler au propriétaire en fin de séjour.

Un relevé de compteur EDF sera fait avec le propriétaire ou son représentant au début et à la fin du séjour.

15- Ménage : Le nettoyage des locaux est à la charge du vacancier pendant la période de location et le gîte doit être laissé dans un parfait état de propreté au départ. Vous pouvez déroger à cette obligation après accord avec le propriétaire, moyennant une somme forfaitaire de 60 Euros pour cet hébergement .

Nous vous souhaitons un agréable séjour et vous remercions de nous préciser votre heure d'arrivée

